



ANNÉE ACADÉMIQUE 2024 - 2025

DU 04 SEPTEMBRE 2024 AU 06 JUILLET 2025

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

01. COTISATIONS

UNE REDEVANCE **UNIQUE** DE **18,00€** EST DEMANDÉE LORS DE L'INSCRIPTION ET COUVRE L'ASSURANCE ANNUELLE ET LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT.

LES COTISATIONS SONT PAYABLES LA **PREMIÈRE SEMAINE DE SEPTEMBRE**.

DEUX FORMULES SONT PROPOSÉES

- ABONNEMENT **ANNUEL**, POUR UN ATELIER HEBDOMADAIRE DE 3H : **200€**
- ABONNEMENT **TRIMESTRIEL**, POUR UN ATELIER HEBDOMADAIRE DE 3H : **75€**

LE N° DE COMPTE DE L'ADA PEINTURE/ARTISANAT EST : **BE62 0682 0895 1161**

LES ATELIERS COMPORTERONT UN MAXIMUM DE **12** INSCRITS.

02. L'ARRÊT DE FRÉQUENTATION DES ATELIERS, SOIT MOMENTANÉ, SOIT DÉFINITIF, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, NE DONNERA LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT.

03. LES MEMBRES SONT TENUS DE RESPECTER LES JOURS POUR LESQUELS ILS SE SONT INSCRITS. TOUT CHANGEMENT, MÊME OCCASIONNEL, SERA CONSIDÉRÉ COMME MODULE OCCASIONNEL PAYANT.

04. LES JOURS D'ABSENCE ET LES JOURS DE CONGÉ NE SERONT PAS RÉCUPÉRABLES.

05. IL N'EST PAS PERMIS AUX MEMBRES DE VENIR AUX ATELIERS ACCOMPAGNÉS SYSTÉMATIQUEMENT D'UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE À L'ATELIER.

06. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ATELIER, LE HALL D'ENTRÉE ET LES TOILETTES.

07. IL EST DEMANDÉ À CHACUN DE QUITTER SON EMPLACEMENT EN BON ÉTAT DE **PROPRETÉ**.

08. LES MEMBRES VICTIMES DE CHUTE OU D'AUTRES SINISTRES COUVERTS PAR NOTRE ASSURANCE SONT PRIÉS D'EN AVISER UN DES MEMBRES DU COMITÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

09. L'ATELIER SERA FERMÉ PENDANT TOUS LES CONGÉS SCOLAIRES. SEULES LES PERSONNES INSCRITES AUX STAGES ÉVENTUELS AURONT ACCÈS AU LOCAL PENDANT CES PÉRIODES.

10. EN CAS D'EXPOSITION À TITRE PERSONNEL, IL EST DÉFENDU D'UTILISER LE NOM DE « ACADÉMIE DES ARDENNES A.S.B.L. »

11. LA REPRÉSENTANTE DE LA SECTION ARTISANAT EST : **GILON ANNE-MARIE 0478/55 79 65**

TOUS LES UTILISATEURS DU LIEU S'ENGAGENT À RESPECTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

CELUI-CI SERA AFFICHÉ EN PERMANENCE SUR LE LIEU.

JE DÉCLARE AVOIR REÇU LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (2024-2025) DE LA SECTION
ARTISANAT DE L'ADA ASBL ET M'ENGAGE À LE RESPECTER.

NOM, PRÉNOM :

SIGNATURE :